

**SYNDICAT MIXTE EDEN 62**  
**Compte-rendu du Comité Syndical**  
**Séance du 11 juin 2018**

---

Les délégués au Comité Syndical se sont réunis en mairie d'Eperlecques, 3 rue de la Mairie, 62910 Eperlecques, le 11 Juin 2018 à 14 h 30.

**Étaient présents à la séance et ont signé le registre des émargements :**

- **les délégués du Conseil Général** : Monsieur Jean-Claude LEROY, Mesdames Emmanuelle LEVEUGLE, Pascale BURET, Maryse CAUWET, Patricia ROUSSEAU représentants 31 voix.

- **les délégués des communes** : Messieurs Pierre BEAUVOIS, Gérard PECRON, Guy VERMERSCH, Pascal DUBUS, Alain BOIGELOT, Gérard BLONDEL, Alain BOURDREZ, Jean-Marie HOCHART, Damien PICQUENDAR, Dominique MONFAIT, Frédéric RICHARD, Bernard IDZIK, Pierre EVRARD, Philippe SALOME, Hervé LECLERCQ, Bernard LHOMME, Irénée MIELLOT, Daniel DAMART, Alain JOLY, Henri D' HOUR, Madame Annie MASSELIN, représentants 21 voix.

Est représenté en vertu d'un pouvoir : Monsieur Ludovic LOQUET représentant 8 voix.

Assistaient également au comité syndical, sur invitation de la Présidente du Syndicat Mixte, Monsieur Laurent Denis, Maire de la Commune d'Eperlecques, Messieurs Jean-Paul MORTREUX, Olivier HAUDRY, Julien RENAULT, Yannick DIRRYCKX, Madame Dorine ALLART du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Monsieur Philippe MINNE, Directeur Général des Services du Syndicat Mixte, Dominique DEROUT, directeur du service Gestion, Christian RINGOT, directeur de la communication et Anthony PERON, directeur administratif.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la présidente ouvre la séance.

La Présidente propose la candidature de Monsieur Gérard Pécron, en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition ne fait l'objet d'aucune objection.

La Présidente soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal du Comité Syndical du 23 mars 2018, les délégués n'ayant pas d'observation à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant de poursuivre la Présidente remercie Monsieur Jean-Claude Leroy, Président du Département du Pas-de-Calais, pour sa présence à ce Comité Syndical.

La Présidente demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour du comité syndical en intégrant une quatorzième délibération. Il s'agit d'un avenant à la mise à disposition de terrain par le Département du Pas-de-Calais. Cette demande est acceptée par l'ensemble des membres du comité syndical.

La Présidente passe ensuite à l'ordre du jour de la réunion.

**Délibération n°1 : Convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais, le Syndicat Mixte Eden 62 et le Conservatoire du Littoral (62)**

Une première convention a régi les relations entre le Département, Eden 62 et le Conservatoire de 2007 à 2017.

Il est proposé de poursuivre le partenariat entre les trois parties et d'en préciser les modalités, notamment en matière d'acquisition, de protection, de gestion et de mise en valeur des espaces naturels littoraux et du marais audomarois.

Cette convention vise à :

- Assurer une maîtrise foncière publique coordonnée des espaces naturels du littoral et de l'Audomarois, conformément à la stratégie à long terme du Conservatoire du littoral, validée en 2015 ainsi qu'à la stratégie foncière de préservation des Espaces Naturels Sensibles du Département du Pas-de-Calais.
- Définir les modalités de gestion des terrains acquis, affectés ou remis en gestion de manière à en assurer la pérennité écologique et la mise en valeur des entités paysagères, des habitats naturels et des populations des espèces de la faune et de la flore sur les sites objet de la présente convention et conformément aux orientations portées par chacune des parties.
- Permettre la découverte et l'appropriation des espaces naturels du littoral et de l'Audomarois, en adéquation avec les enjeux de conservation, par l'accueil du public sur les sites, le développement d'animations et d'outils pédagogiques.

La durée de la présente convention est de six ans à compter de la signature par les trois parties, reconductible une fois de façon

expresse par courrier du Conservatoire du littoral à l'attention conjointe du Département du Pas-de-Calais et d'Eden 62.

Il est demandé l'avis des membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité les termes de la convention qui lui est proposée et autorise sa présidente à la signer.

#### **Délibération n°2 : Convention de mise à disposition de terrains par la Ville de Calais**

La ville de Calais a acquis les terrains de la société Eaux et Force correspondant à un captage d'eau potable. Une convention de mise à disposition avait déjà été signée avec Eaux et Force.

Dans un souci commun de protection et de mise en valeur de l'Environnement, et compte tenu des richesses patrimoniales de sa propriété, semblables à celles de la propriété départementale sur le marais de Guînes, la Ville de Calais et Eaux de Calais ont décidé de reconduire ce partenariat en confiant à Eden 62 la gestion avec, comme objectif, la conservation du milieu naturel, l'intégration au dispositif de gestion mis en œuvre dans le cadre de la politique départementale sur les Espaces Naturels Sensibles ce fait au travers du transfert de compétences opéré en 2007 qui confie la responsabilité de la gestion et de l'aménagement de ces terrains au Syndicat Mixte Eden 62 qui devient de fait l'interlocuteur de la Ville de Calais et de son délégué.

Il est demandé l'avis des membres du Comité Syndical sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité les termes de la convention qui lui est proposée et autorise sa présidente à la signer.

#### **Délibération n°3 : Examen des conventions cynégétique avec les collectivités locales**

Les Espaces Naturels Sensibles font l'objet chaque année, d'actions de chasse et l'organisation de ces journées est conjointement conduite par le Syndicat Mixte et les adhérents qui le composent.

Ces actions ont pour objectif la régulation d'espèces nuisibles, ou susceptibles de provoquer des nuisances.

Il est proposé de renouveler la convention initiale qui a couvert la période 2014/2017, pour la période 2018/2021.

La seule modification prévue est d'alléger les dispositions pour les collectivités locales faisant évoluer la durée du cahier des charges de un an à trois ans.

Il est demandé l'avis des membres du Comité Syndical sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité ce projet et autorise sa présidente à signer les conventions proposées

#### **Délibération n°4 : Désignation des représentants au Conseil de gestion du Parc Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale**

Il est fait appel à candidatures pour renouveler les représentants du Syndicat Mixte au sein du Conseil de gestion du Parc Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale.

A l'issue du Scrutin, est désigné à l'unanimité, pour représenter le Syndicat mixte au sein du Parc Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale : Monsieur Hervé Leclercq.

#### **Délibération n°5 : Examen et vote du Compte de Gestion 2017**

Le comité syndical doit examiner et se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2017, présenté par Madame la Payeuse Départementale, comptable du Syndicat Mixte Eden 62.

Il est précisé que le résultat du Compte de gestion est identique à celui du Compte Administratif, celui-ci sera l'objet de la prochaine délibération.

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultat antérieurs	Résultat/Solde 2017
Investissement	1 169 671.55 €	1 499 354.39 €	637 040.27 €	966 723.11 €
Fonctionnement	6 472 255.32 €	6 686 449.31 €	368 812.12 €	583 006.11 €
Total du budget	7 641 926.87 €	8 185 803.70 €	1 005 852.39 €	1 549 729.22 €

Les membres du Comité Syndical adoptent le compte de gestion qui leur est proposé et donnent quitus au comptable du Syndicat Mixte pour sa gestion de l'exercice budgétaire 2017.

#### **Délibération n°6: Examen et vote du Compte Administratif**

Les résultats du compte administratif peuvent se résumer de la manière suivante :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultat antérieurs	Résultat/Solde 2017
Investissement	1 169 671.55 €	1 499 354.39 €	637 040.27 €	966 723.11 €
Fonctionnement	6 472 255.32 €	6 686 449.31 €	368 812.12 €	583 006.11 €
Total du budget	7 641 926.87 €	8 185 803.70 €	1 005 852.39 €	1 549 729.22 €

	Réalisations 2017	Restes à réaliser	Résultats nets 2017
Investissement	966 723.11 €	534 146.45 €	432 576.66 €
Fonctionnement	583 006.11 €	71 558.13 €	511 447.98 €
Total du budget	1 549 729.22 €	605 704.58 €	944 024.64 €

Après en avoir délibéré, Le comité syndical adopte à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2017.

**Délibération n°7 : Affectation du résultat 2017**

Le Compte Administratif fait apparaître un résultat conforme à celui de Compte de Gestion de la Paierie Départementale, à savoir un excédent budgétaire de 583 006.11 € en fonctionnement et de 966 723.11 € en investissement.

Il convient donc d'affecter ces excédents budgétaires 2017 au budget de l'exercice 2018.

- Compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 966 723.11 €
- Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté 583 006.11 €

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la présidente du syndicat mixte, les membres du Comité syndical, décident à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au budget de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- Compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 966 723.11 €
- Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté 583 006.11 €

**Délibération n°8: Examen et vote du Budget supplémentaire n°1**

Il est proposé de modifier le budget primitif voté en mars dernier pour l'intégration de nouvelles recettes perçues ou à percevoir. Il est nécessaire également de régulariser les dotations aux amortissements

**Recettes d'investissement :**

Code	Désignation	Montant
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-701 943,70
1313	DEPARTEMENTS	70 293,00
1313	DEPARTEMENTS	46 743,70
28031	AMORT. DES FRAIS D'ETUDES	45 200,79
28051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES	11 456,66
28121	PLANTATO	1 401,72
28128	AUTRES AGENCS&AMENAG-TERRAINS	251 715,19
281351	BATIMENTS PUBLICS	2 875,66
2814	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	86 531,97
28157	MATERIEL & OUTILLAGE TECHNIQ.	154 206,32
281721	PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUST	76,41
281728	AUTRES AGENC. ET AMENAGEMENTS	3 801,01
281735	INSTALL. GEN. AGENC. AMEN. CONSTRU	15 481,86
281757	MATERIEL & OUTILLAGE TECHNIQ.	127,67
2817848	AUTRES MATERIELS DE BURO&MOB.	36,50
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	63 046,31
281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	10 760,09
281841	MATERIEL DE BURO&MOB. SCOLAIRES	199,49
281848	AUTRES MATERIELS DE BURO&MOB.	6 313,17
28188	AUTRES	35 093,63

**Recettes de fonctionnement :**

Code	Désignation	Montant
74718	AUTRES	8 000,00
74772	FEDER	20 566,55

**Dépenses d'investissement :**

Code	Désignation	Montant
2128	Aménagement de terrains	33 417,45

21351	Travaux sur bâtiments publics	5 000.00
2157	Matériel et outillage	30 000.00
2182	Matériel de transport	25 000.00
2188	Autres	10 000.00

**Dépenses de fonctionnement :**

Imputations	Dépenses	Montants
023	Virement à la section d'investissement	-701 943.70
6042	Achats de prestations de services	6 000.00
60631	Fournitures d'entretien	500.00
60632	Fournitures équipements	-7 314.20
6135	Locations mobilières	20 000.00
6251	Déplacements et missions	5 000.00
6288	Autres	5 000.00
6458	Cotisations	5 000.00
6514	Adhésions	3 000.00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000.00
6811	Dotations aux amortissements	688 324.45

Le projet de budget supplémentaire n°1 pour l'exercice 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Délibération n°9: Création de 7 PEC : « Parcours Emploi Compétences »**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

Il s'agit de poursuivre nos missions au sein de l'équipe aménagement de Setques et de remplacer les CUI/CAE en PEC.

Le financement de ces postes est prévu au budget.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de recruter sept PEC et autorise le Présidente à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

**Délibération n°10 : Recrutement d'un adjoint d'animation de 2ème classe contractuel**

Nous menons des actions de sensibilisation à la protection du patrimoine naturel à destination de la population, et notamment des enfants, au moyen de manifestations événementielles à l'initiative du Syndicat Mixte.

Aujourd'hui le service événementiel est composé de deux titulaires de la fonction publique et d'un contrat aidé, 26 heures par semaine.

Il est proposé de remplacer ce dernier, par un emploi contractuel au titre de l'article 3-1 de la loi 84-53 d'un an à temps plein afin de mieux répondre aux besoins du service

Il est proposé de recruter un adjoint d'animation pour une durée d'un an sur un poste permanent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, à temps complet, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe. Le financement de ce poste est prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte cette proposition à l'unanimité et autorise la présidente à procéder au recrutement dans les conditions qui ont été exposées

**Délibération n°11 : Pérennisation d'un poste de garde nature sur le secteur de la Baie d'Authie**

Depuis le 01 janvier 2017, Monsieur Mickael Diffetock, remplace un agent au sein de l'équipe de la Baie d'Authie, celui-ci faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et plus précisément d'une exclusion temporaire de fonction jusqu'au 31 août 2018.

Nous ignorons si l'agent exclu pourra reprendre son poste au 01 septembre 2018 et n'ayant pas de Comité Syndical prévu avant il est proposé d'anticiper pour ne pas pénaliser le bon fonctionnement de l'équipe.

Ainsi, et au vu des compétences de Monsieur Diffetock il est proposé de le pérenniser dans son poste d'adjoint technique stagiaire à compter du 01 septembre 2018 afin qu'il puisse assurer l'intérim jusqu'au retour de l'agent titulaire et ensuite palier au départ en retraite d'un agent sur le secteur Boulonnais. Le financement de ce poste est prévu au budget.

Il est donc proposé la création d'un emploi permanent d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise la présidente à mettre en place la procédure en vue de la titularisation de cet agent et de le nommer ensuite au grade correspondant au 01 septembre 2018.

**Délibération n°12 : Remplacement d'un agent sur le secteur de Guînes**

Suite à un état d'ébriété répété et au vu de l'avis favorable de la commission de discipline du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, une sanction de révocation est prononcée à l'encontre d'un agent du secteur de Guînes.

Afin de ne pas pénaliser le bon fonctionnement de l'équipe il est nécessaire de remplacer cet agent à compter du 01 septembre 2018, pour une période d'un an.

Il est donc proposé de recruter un agent contractuel au titre de l'article 3-2 de la loi 84-53.

L'agent sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2eme classe.

Le financement de ce poste est prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte cette proposition à l'unanimité et autorise la présidente à procéder au recrutement dans les conditions qui ont été exposées.

**Délibération n°13: Modification du tableau des effectifs**

Par délibération en date du 18 octobre 2013 le comité syndical a approuvé le tableau des effectifs des emplois permanents du personnel conformément aux lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiés, et aux décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant.

A compter du 01 juillet 2018 il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs.

-Transformation de deux postes d'adjoint administratif en deux postes de rédacteur

-Transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint technique

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, décide d'adopter les modifications proposées au tableau des effectifs.

**Délibération n°14 : Avenants au procès verbal de mise à disposition de terrains par le Conseil Départemental**

Le Conseil Départemental propose au Comité Syndical un avenant au procès verbal de mise à disposition d'espaces naturels sensibles, dressé le 1er janvier 2007. Le détail de l'avenant est repris dans le tableau ci-dessous :

N° AVENANT	N° FICHE	ZONES DE PREEMPTION	COMMUNES	PARCELLES	SUPERFICIE		OBSERVATIONS
					Ajout	Retrait	
119	38	LE MARAIS DE GUINES	GUINES	AL 121	0,2273		Acquisition par préemption - terrain Mme Annick LECERI

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 119 et autorise la présidente à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant soulevée dans le cadre des questions diverses, la séance est levée à 16h15.

La Présidente,  
Emmanuelle Leveugle



**EDEN 62**

2 rue Claude - BP 111

62240 DESVRES